Les conditions climatiques de cet été occasionnent une sècheresse et des étiages sévères qui ne nous permettent pas aujourd’hui une gestion sereine de nos rivières et du plan d’eau de Bathelane.

Depuis trois semaines, nous ne procédons pas à un rempoissonnement du plan d’eau . Le concours de pêche, prévu le 27 Août, est annulé. Il est possible d’y pêcher la friture. L’accueil est ouvert seulement le week-end.

Nous demandons aux pêcheurs de protéger les salmonidés en évitant d’aller à la pêche à la truite sur le Lignon et ses affluents. La pêche aux écrevisses et à la friture reste autorisée.

Les truites sauvages de nos cours d’eau risquent de disparaitre des affluents du Lignon qui connaissent des à sec historiques. Le Mousse, le Joux et la Brossette, devenus des oueds, se sont taris par endroit. Le ruisseau des Mazeaux où coule un filet d’eau interroge dans sa capacité d’alimenter la population du canton de Tence en eau potable. Nous pouvons remercier les municipalités qui, au prix d’un investissement important, se sont raccordés sur les conduites du barrage de Lavalette pour ne pas sacrifier la vie de nos cours d’eau en période d’étiage. Que resterait-il du Trifoulou si Montfaucon, Monregard, Lapte ou Grazac n’avaient pas eu la sagesse de prendre cette décision pourtant difficile ? Comment serait alimentés Saint Jeures, Frecenet ou le Mazet Saint Voy ?

Depuis 20 ans, notre AAPPMA interroge les élus locaux et préconise cette solution afin de sauvegarder notre territoire piscicole. Son patrimoine est mis en avant dans les dépliants touristiques, conscients de la richesse économique qu’il représente. Nous questionnons la responsabilité de Tence et du Chambon/Lignon qui continuent à prélever au fil de l’eau au risque de détruire le Lignon et le ruisseau des Mazeaux.

La rapidité du changement climatique nous impose à agir rapidement pour protéger notre environnement et sauver ce qui peut l’être en sauvegardant les zones humides, en protégeant nos forêts, en interdisant les plantations de résineux en tête de bassin, en régulant l’alimentation en eau pour abreuver les troupeaux. Nous pensons que laisser pomper de l’eau dans un ruisseau presque à sec sans offrir d’autres possibilités relève du laxisme des services d’état.

A chacun d’être vigilant et citoyen en économisant l’eau. Elle devient rare.

Pour l’AAPPMA de Tence-Montfaucon

Bariol Georges